

**Assemblée générale**  
**Mardi 7 mai 2024 à 19h30**  
**A ESPAS, salle de colloque, 1<sup>er</sup> étage**  
**Rue des Oeuches 10 à Moutier**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Bienvenue et liste des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 9 mai 2023
4. Approbation du rapport des co-présidents
5. Approbation du rapport de la direction
6. Présentation des comptes 2023
  - Rapport de l'organe de révision des comptes 2023
  - Approbation des comptes 2023
7. Approbation du budget 2024
8. Réélection de l'organe de révision
9. Divers

Moutier, le 8 mai 2024/jr

## Procès-verbal

### 1. Bienvenue et liste des présences

Le coprésident Pierre Coullery préside l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il informe que la convocation de l'Assemblée générale d'ESPAS 2024 s'est faite via la publication dans la feuille officielle d'avis du district de Moutier, numéro 13 du 4 avril 2024, avec mention des points à l'ordre du jour.

A ce propos, Pierre Coullery demande s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne les présences :

- sont excusés pour le Comité : Madame Virginie Heyer et Monsieur Andreas Imboden.
- sont excusées pour les membres collectifs : Madame Virginie Heyer pour la commune de Perrefitte. Elle est remplacée par Madame Géraldine Liechti. Madame Suzanne Mettraux pour la commune de Roches.
- sont excusées pour les membres individuels : Mesdames Carmelle Dupont Rérat et Isabelle Bilat.

Il présente également les personnes du Comité, Mesdames Claire-Lise Coste et Eliane Piquerez ainsi que les cadres de direction, Madame Noémie Koller, Directrice, Monsieur Saner, Responsable finances et RH et Madame Rizzo, Assistante RH et direction.

### 2. Désignation des scrutateurs

Est désigné comme scrutateur : Monsieur René Schrameck.

Il y a 9 ayants droits, c'est-à-dire 9 personnes pouvant voter.

### 3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 mai 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 mai 2023 est approuvé par 8 voix. 1 abstention est comptabilisée.

### 4. Approbation du rapport des co-présidents

Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons affirmer qu'ESPAS fonctionne bien. Notre service fournit des prestations de haute qualité à la population et est bien ancré dans la région. Le Comité s'engage à ce que ce soit aussi le cas après le transfert de Moutier dans le canton du Jura, le 1<sup>er</sup> janvier 2026, qui reste un défi majeur. En 2022, le Comité avait identifié trois scénarios pour la prise en charge des soins à domicile lorsque ce cap aura été franchi :

1. ESPAS demeure une institution indépendante et continue de desservir la région dont elle a actuellement la charge, soit Moutier, dans le canton du Jura, et les communes environnantes, dans le canton de Berne.

2. L'association ESPAS est dissoute et est intégrée à la FASD (Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile du canton du Jura), qui dessert la région dont ESPAS a aujourd'hui la charge (Moutier et les communes environnantes).
3. ESPAS est dissoute et le service est intégré intégralement à la FASD. Les communes environnantes sont desservies par un service bernois, par exemple ASAD (service de la vallée de Tavannes).

Le Comité s'est positionné en faveur de la première option, soit le maintien d'ESPAS comme institution indépendante, reconnue d'utilité publique et financée par les deux cantons. Lors des premiers échanges en 2022 et 2023, l'Administration du canton du Jura et la FASD ont exprimé leur préférence pour une intégration d'ESPAS à la FASD. Le Comité a écrit au Gouvernement jurassien, lui demandant de se positionner sur l'option qui a sa préférence. Considérant les problèmes organisationnels et financiers de la FASD qui ont conduit le Parlement à demander un audit, nous pouvons nous montrer raisonnablement optimistes quant au maintien d'ESPAS en tant qu'entité indépendante. En effet, nous pensons qu'il n'y a pas d'intérêt à démanteler une structure qui fonctionne à la satisfaction de la population comme des acteurs du secteur de la santé. La réponse du Gouvernement jurassien est attendue ces prochaines semaines, après que les résultats de l'audit auront été rendus publics.

Si la solution préconisée par le Comité ne devait pas être retenue, la privatisation d'ESPAS sera étudiée. En effet, le Comité est persuadé qu'une intégration dans la FASD, du moins dans sa configuration actuelle, apportera des difficultés importantes. Nous sommes d'avis que la meilleure manière de garantir des soins à domicile de qualité pour la population de Moutier et des communes de sa Couronne est de maintenir une entité indépendante.

Le canton de Berne a lancé un projet de réorganisation des périmètres des soins à domicile dans tout le canton. Ce projet nous a été communiqué en octobre 2022. Le but est de réduire le nombre de périmètres de 47 aujourd'hui à un nombre inférieur à définir, et de lancer un appel d'offres pour ces nouvelles régions d'après les règles de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Le Jura bernois, qui est aujourd'hui desservi par 6 institutions SAD, sera probablement réuni en un seul périmètre.

Pierre Coullery précise que c'était ce qu'ils pensaient au préalable. Cependant, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a rendu une décision en avril 2024 portant sur une nouvelle réorganisation des périmètres d'ici 2026. En ce qui concerne le Jura bernois, voici ce qui en résulte :

- 1<sup>er</sup> périmètre : Bas-Vallon, La Neuveville et Saint-Imier
- 2<sup>ème</sup> périmètre : Tavannes, Tramelan, Moutier (commune de Moutier exclue)

Des possibilités ont été évoquées, telles qu'une fusion des services ou la création d'une association faîtière. La nouvelle organisation préconisée par le canton de Berne permettra à l'organisation qui aura le périmètre de sous-traiter une partie à d'autres. Les retours des SAD du Jura bernois sont plutôt favorables à l'idée de sous-traiter la desserte de la couronne prévôtoise à ESPAS.

Au printemps 2023, les 6 services du Jura bernois ont créé un groupe de travail pour discuter des synergies et approfondir davantage leur collaboration. Des objectifs communs ont été fixés :

- Préparer les SAD du Jura bernois aux changements imposés par le canton. Des modalités de collaboration entre les 6 services, voire une fusion, seront étudiées.
- Préparer l'appel d'offres pour le futur périmètre « Jura bernois ».
- Parler d'une seule voix dans l'optique d'une collaboration avec le Réseau de l'Arc.

Notre Comité a participé activement à ce projet, qui s'est terminé en août 2023 en raison de désaccords entre les services. Quatre d'entre eux ont néanmoins décidé de poursuivre leur collaboration. ESPAS a décidé de ne pas participer à ce nouveau projet par manque d'intérêt et de ressources. Nous nous concentrons sur notre avenir en lien avec le transfert de Moutier dans le canton du Jura, tout en observant de près ce qui se passera dans le Jura bernois.

Du point de vue financier, ESPAS s'est bien portée en 2023. Les comptes sont équilibrés. La surveillance des charges et la recherche d'économies potentielles restent, comme par le passé, des tâches importantes. Le Comité est régulièrement tenu informé par la Direction de l'évolution financière du service. Il veille en particulier à une bonne gestion des heures supplémentaires ou négatives. L'équilibre entre les prestations à fournir à nos client-e-s et la dotation en personnel reste difficile à trouver.

Le Comité est resté stable en 2023, constitué d'Eliane Piquerez, Virginie Heyer, Claire-Lise Coste, et des deux coprésidents Pierre Coullery et Andreas Imboden. Une tâche qui nous incombe toujours est de compléter et de rajeunir le Comité. Nous en profitons, comme dans les années précédentes, pour lancer un appel aux candidatures qui sont toujours les bienvenues. Nous pouvons assurer que le travail du Comité, qui est avant tout d'ordre stratégique, est très intéressant et ne représente pas une charge insurmontable.

Nos remerciements vont au personnel d'ESPAS, tant au niveau de l'administration que des soignants pour les prestations fournies à nos client-e-s, pour la grande qualité de son travail, ainsi qu'à la Direction et aux cadres pour leur très bonne gestion durant la période de transition particulière que nous vivons. Un merci en particulier à notre Directrice, Noémie Koller, pour son engagement, son professionnalisme, sa vision stratégique, et la très bonne collaboration qu'elle entretient avec le Comité.

Les coprésidents



Andreas Imboden



Pierre Coullery

Le rapport des coprésidents est approuvé à l'unanimité.

## 5. Approbation du rapport de la direction

Noémie Koller fait part qu'elle commence toujours le rapport avec une phrase résumant l'année écoulée.

### **Appréhender l'avenir sereinement ... Puisque demain sera toujours « nouveau et inconnu »**

Nous pouvons nous adapter à cette inconnue comme à chaque nouveau jour qui se lève. Ainsi soyons confiants car l'avenir est nouveau, peu importe la situation ou les changements.

L'adaptabilité de l'homme est remarquable ...

Alors, si le meilleur était à venir ?

Depuis la décision de la Commune de Moutier de rejoindre le canton du Jura, nous travaillons sur les scénarios exploitables pour l'avenir d'ESPAS. Changer de canton et adopter un nouveau système de fonctionnement au niveau cantonal n'est pas anodin et révèle bien des étapes à franchir pour y arriver sereinement. Bien que le travail et l'offre sur le terrain restent similaires, le financement peut comporter des différences. Le financement résiduel ou lié à l'obligation de prise en charge est du ressort cantonal. Ainsi, chaque canton « décide » l'aide au financement à l'heure de soins, les obligations, les contrats de prestations, etc. De plus, si nous souhaitons travailler pour pouvoir maintenir l'offre pour les clients des communes bernoises de notre périmètre actuel, nous devons adapter notre fonctionnement à deux systèmes de facturation et de participation cantonale, et ainsi posséder les autorisations de pratique et d'exploitation dans les deux cantons. Le défi majeur sera d'obtenir les mandats et, d'autre part, d'assurer un fonctionnement de qualité, de manière efficiente et dans des coûts compétitifs.

Noémie Koller donne l'exemple suivant. Dans le canton de Berne, la participation est au maximum CHF 15.35 au prorata par heure complète de soins. Tandis qu'au Jura, elle se monte à CHF 5.00 peu importe le temps et cela risque de passer à CHF 10.00. Pour quelqu'un qui bénéficie de soins tous les jours, cela représente environ CHF 460.00 de frais de charge. Si nous fusionnons avec le canton du Jura, il faudra disposer de deux systèmes de facturation différents. Cela représente également beaucoup de grands défis de se projeter sur les deux cantons.

### **L'année 2023 a dû composer avec les projets et événements suivants :**

#### **LPD**

L'introduction de la révision de la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) a demandé un grand travail d'adaptation du système qualité afin de correspondre aux exigences de celle-ci. Cette révision alourdit les documents administratifs à remettre et à expliquer lors de l'entrée d'un nouveau client et nous le regrettons. Néanmoins, cette loi sert avant tout à protéger les données de chacun et assurer le stockage, la destruction ou la transmission des données du client ou du collaborateur. Avec le modèle mis en place, chacun peut connaître en tout temps et en parfaite transparence qui a consulté ses informations et où celles-ci ont été stockées, pour combien de temps et également l'assurance que les données ne devant pas, au regard de la loi, être conservées seront détruites en toute sécurité.

### **Application ESPAS**

Depuis 2022, ESPAS travaille activement au développement d'une application pouvant accueillir son système qualité, sa communication interne et des vidéos interactives ou formatives. Noémie Koller précise que nous l'avons mise en service la semaine passée lors du colloque ESPAS du 2 mai 2024.

L'application est à présent opérationnelle et les collaborateurs pourront en profiter pleinement après sa phase de test au printemps 2024. Nous sommes très heureux d'être pionniers dans ce modèle et espérons ainsi accroître la connaissance et l'accès aux protocoles de travail et améliorer la communication interne.

### **HAD à Réseau de l'Arc**

Durant l'année, nous avons suivi activement le développement de l'offre « Hospitalisation à domicile » (HAD) déployée par l'Hôpital de Moutier. Nous avons encouragé les collaborations et le partage avec la Direction du projet et la Direction de l'Hôpital afin de s'adapter au mieux à ce changement de paradigme. Le concept favorise le retour et les soins (même aigus) au domicile du patient et cela est très pertinent. D'une part pour le confort du patient et d'autre part pour la potentielle économie sur les coûts de la santé inhérents à la charge de l'hospitalisation. Ce nouveau prestataire renforce la prise en charge ambulatoire et améliore le flux patient.

### **Santé et sécurité**

10 % de poste infirmier a été alloué à ce secteur d'activité. En effet, les pressions sociales et professionnelles sont toujours plus exigeantes et nécessitent d'accroître l'aspect prévention, accompagnement, promotion et action dans ce domaine. En 2023, nous avons travaillé sur le thème de la mobilité avec le slogan « On se bouge ». Plusieurs actions ont été organisées sur toute l'année : possibilité de faire les tournées auprès des clients en vélos / vélos électriques, entrées offertes à la piscine, cours par la méthode Feldenkrais, campagne de vaccination et encouragement à la couverture vaccinale recommandée.

Une analyse globale des facteurs de risque pour l'entreprise et de stress chez les employés a démarré en fin d'année. Les résultats attendus dans le courant de l'été 2024 seront étudiés avec attention et, si nécessaire, des ajustements ou des changements seront opérés afin de parvenir à travailler sur les axes « modifiables » ou « adaptables » par l'employeur pour garantir et maintenir la santé des collaborateurs.

Un concept sur la prévention de l'intégrité du collaborateur à ESPAS est en travail. Il intègre l'accompagnement par des personnes ressource et l'implication du personnel. Ce projet aboutira à l'été 2024.

### **EXIT, le suicide accompagné à domicile**

Lors de nos colloques ESPAS, nous avons eu la chance de recevoir le vice-président d'EXIT Romandie pour une présentation de ce thème complexe qu'est le suicide assisté. ESPAS a été confrontée à quelques situations où nos clients ont souhaité avoir recours à l'accompagnement d'EXIT. Indirectement impliqués dans ces souhaits de fin de vie, les soignants d'ESPAS avaient besoin de pouvoir échanger sur ce thème et en comprendre le fonctionnement de bout en bout. Les valeurs, la sensibilité, les croyances de chacun sont, dans des moments comme ceux-là, chamboulés. Il est important de pouvoir en parler entre collègues afin de se sentir à l'aise dans cet accompagnement. La mission et le rôle des soignants est de respecter, sans aucun jugement, les choix du client et de l'accompagner dans ces démarches. Cet échange avec EXIT Romandie a été un réel bénéfice pour les équipes.

## Projets et travaux 2024

- Travaux concernant l'attractivité de l'application ESPAS.
- Travaux et collaboration en lien avec l'Avenir d'ESPAS (transfert de Moutier dans le canton du Jura).
- Collaboration avec les SADJB pour la soumission du périmètre Jura bernois.
- Continuité du travail sur l'accueil du nouveau client – nouvelle formule (nLPD).
- Finaliser les travaux nLPD avec la digitalisation de tous les documents ESPAS.
- Développement de l'image d'ESPAS « partenaire de confiance ».
- Collaboration avec HAD et développement des soins intégrés.
- Programme de formation interne pour les employés du domaine des soins.
- Digitalisation de la téléphonie et fin du système d'exploitation Cisco.
- Développement de notre expertise comme spécialiste plaies et promotion d'un groupe ressources.
- Développement des collaborations internes pour le groupe santé mentale.
- Développement d'un groupe ressources pour les soins palliatifs.
- Suivi des répercussions de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

Noémie Koller profite de l'occasion pour présenter Madame Aurélie Lambert, responsable des soins, qui est présente au sein de l'Assemblée. Elle suit actuellement une formation CAS de prise en charge interdisciplinaire des plaies et cicatrisation.

Noémie Koller fait part de son intention première de développer ce pôle de compétences avec l'Hôpital de Moutier.

Noémie Koller relève qu'il y a beaucoup de projets/travaux liés au développement. Le but étant, qu'en 2026, cela représente notre force sur un marché toujours plus compétitifs.

## En conclusion

Malgré certains chantiers où nous avons dû ralentir quelque peu concernant l'avenir d'ESPAS (inconnues dans les financements et contrats de prestations pour BE et JU), nous avons profité de ce temps pour mûrir nos réflexions et évaluer les conséquences des diverses options futures pour ESPAS. Les enjeux et difficultés, notamment au niveau de la mise en place de prestations sur deux cantons, ou encore travailler avec ou sans obligation de prise en charge (perte de financement), doivent encore trouver éclaircissements et réponses. Si notre souhait est de parvenir à continuer d'offrir nos services à nos clients actuels, sur le périmètre actuel, la réalité montrera encore de nombreux défis à relever.

Nous avons cherché à poser les jalons pour 2024-2025 avec un encouragement à la formation (CAS) et à la spécialisation des compétences métier afin d'offrir un panel de haut potentiel dans notre future zone d'activité et se démarquer des autres prestataires de soins. Ainsi, pour 2024 nous avancerons dans la continuité de ces démarches et espérons, à l'automne 2024, proposer une voie plus clairement tracée pour le futur d'ESPAS.

Un grand merci à chacune et à chacun qui, au travers de son engagement quotidien, permet à bon nombre de personnes de rester à domicile, en gardant une qualité de vie saine et en toute sécurité, aux collègues de pouvoir travailler dans une ambiance positive et bienveillante offrant la possibilité de s'épanouir professionnellement au quotidien.

MERCI à tous pour votre investissement dans ce domaine et soyons tous très fiers de l'utilité indéniable de notre métier.

En route pour 2024 !

Moutier, le 12 avril 2024



Noémie Koller  
Directrice

Pierre Coullery remercie vivement Noémie Koller pour son rapport et pour sa vision stratégique quant au futur, notamment en lien avec le transfert de Moutier dans le canton du Jura.

Le rapport de la direction est approuvé à l'unanimité.

## 6. Présentation des comptes 2023

Le responsable finances et RH, Quentin Saner présente les comptes.

### **Commentaires comptes 2023**

L'exercice 2023 n'a pas rencontré de grande variation, les charges et produits respectant globalement le budget 2023. Hormis l'achat d'un nouveau véhicule Dacia, ainsi que l'achat de trois vélos électriques, il n'y a pas eu de dépenses exceptionnelles. L'activité en heures facturées a été la plus importante jamais connue (soit une augmentation de 1.40 % par rapport à 2022). L'augmentation totale des recettes s'élève à 2.20 %.

Cependant, les charges ont également évolué à la hausse avec une augmentation de 1.60 %. De ce fait, l'année 2023 peut être considérée comme une bonne année comprenant le développement de l'activité de l'institution.

**Les principales différences du compte de bilan s'expliquent de la manière suivante :**

#### **Liquidités**

Diminution des liquidités liée à un investissement à terme.

#### **Immobilisations financières**

Augmentation liée à l'investissement à terme.

#### **Immobilisations corporelles mobiles**

Augmentation liée à l'achat d'un véhicule et de trois vélos électriques pour le service.

#### **Comptes de régularisation passifs**

Diminution liée du fait qu'il y ait moins de salaires horaires et qu'il n'y ait pas eu l'octroi de primes sur le résultat 2023.

#### **Provisions à long terme**

Augmentation liée au résultat entre l'apport et le prélèvement dans les réserves. Le point relatif aux réserves sera détaillé dans les comptes d'exploitation.

**Les principales différences du compte de résultat s'expliquent de la manière suivante :**

**Charges de personnel**

Augmentation liée à trois facteurs :

1. Octroi d'un renchérissement cantonal de 0.50%.
2. Octroi d'échelons au personnel pour la progression individuelle.
3. Augmentation d'EPT pour combler l'augmentation des heures facturées.

**Autres charges d'exploitation**

Augmentation des amortissements et augmentation du prix des licences informatiques.

**Produits d'exploitation**

Augmentation des heures facturées.

**Attributions aux réserves**

1. Un montant de CHF 45'000 attribué à la réserve salaire.
2. Un montant de CHF 45'000 attribué à la réserve projet.
3. Un montant de CHF 526.75 attribué à la réserve véhicule.

**Bénéfice annuel**

Le bénéfice annuel est de CHF 22'347.

**Rapport de l'organe de révision des comptes 2023**

Ce dernier est remis en pièce jointe.

**Approbation des comptes 2023**

Les comptes 2023 ainsi que le rapport de l'organe de contrôle sont approuvés à l'unanimité.

Pierre Coullery souligne qu'ESPAS a une situation financière saine permettant ainsi d'appréhender avec une relative sérénité la transition vers le Canton du Jura.

**7. Approbation du budget 2024**

Le budget est proposé avec une augmentation d'un échelon ainsi qu'un renchérissement de 2% ce qui représente un total de 2.69%. Ces augmentations de la masse salariale et des charges sociales se chiffrent à environ CHF 100'000. A noter également que l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a été budgétée. La bonne surprise de ce budget résulte des modifications du calcul de la subvention cantonale pour 2024, qui sont favorables à ESPAS.

**Les principales différences s'expliquent de la manière suivante :**

**31. Salaire soins**

Augmentation globale des salaires des soins liée principalement à l'augmentation d'un échelon, du renchérissement et d'une légère hausse des EPT. Aucun prélèvement dans la réserve salaire n'est effectué contrairement au budget précédent.

**33. Salaires direction, administration**

La rubrique pour 2023 « Salaires direction, administration » est inférieure au montant budgété. Cette différence s'explique notamment par le montant des pertes de gains

perçu. Pour 2024, cela représente donc une diminution des salaires de l'administration faisant suite à un rajeunissement de l'effectif.

### **38 Prestations de travail de tiers**

L'augmentation est liée à une divergence entre le nombre d'étudiants budgétés et le nombre d'étudiants accueillis.

Noémie Koller ajoute que nous disposons d'un contrat avec le CEFF pour la formation des élèves et cela peut fluctuer en fonction du nombre d'élèves que l'école peut nous attribuer.

### **57 Charges administration et informatique**

L'augmentation provient essentiellement du projet de télécommunication pour un montant de CHF 21'000 ainsi que l'ajout supplémentaire de CHF 8'000 pour les frais liés aux interventions informatiques d'ID. En effet, notre carnet d'heures auprès de notre partenaire informatique est épuisé et chaque intervention sera facturée.

### **65 Contributions des pouvoirs publics**

Les contributions des pouvoirs publics (subventionnement cantonal) seront supérieures en raison des tarifs horaires qui augmenteront de CHF 1.80 à CHF 2.30 dans les heures de soins A, B et C. Selon le nombre d'heures budgétées, cela représente un gain de CHF 60'000 pour ESPAS.

Noémie Koller donne un complément d'information. Les budgets sont en principe toujours identiques, sauf s'il y a le développement d'un projet (application, téléphonie) ou encore des achats de matériel ou véhicule. Les modifications qui fluctuent sont liées aux partenaires (notamment informatique) ou aux charges de personnel.

### **67 Autres produits d'exploitation**

La rubrique autres produits d'exploitation contient les prélèvements budgétés dans les réserves en 2024.

Le budget 2024, qui prévoit un déficit de CHF 14'128, est approuvé à l'unanimité.

## **8. Réélection de l'organe de révision**

Noémie Koller précise que selon les statuts d'ESPAS, article 23, l'organe de révision est élu par l'Assemblée générale. Dès lors, le Comité propose la réélection de la Fiduciaire Soresa SA pour quatre ans.

La Fiduciaire Soresa SA est élue à l'unanimité pour quatre ans en tant qu'organe de révision.

## **9. Divers**

Le Maire de Moutier Monsieur Marcel Winistoerfer, tient à remercier chaleureusement la Directrice, Madame Noémie Koller, l'ensemble du Comité, ainsi que tout le personnel d'ESPAS. C'est une fierté pour la région de disposer d'un service tel que celui existant et fonctionnant à merveille.

Noémie Koller rajoute qu'elle apprécie grandement l'équipe d'ESPAS pour son engagement et sa loyauté. Nous sommes actuellement dans une période de transition, mais elle a confiance en l'avenir.

Au niveau personnel, nous avons heureusement toujours des ressources à engager. En effet, nous recevons beaucoup de candidatures spontanées. De plus, c'est également très rassurant de savoir que le Comité nous soutient et que son envie première est de conserver la structure existante (personnel et clients). Nous aurions très bien pu choisir une voie plus simple, mais nous avons choisi la voie la plus respectueuse selon nos valeurs pour les employés et les clients. Soit, le choix de la plus grande continuité possible.

Pierre Coullery ajoute qu'il espère grandement qu'ESPAS pourra continuer à travailler de la même manière avec les communes environnantes pour la satisfaction des employés, des partenaires et des clients. Nous allons essayer de mettre tous les moyens et ressources nécessaires pour accompagner cette transition au mieux, car cette incertitude commence à être problématique. Quoi qu'il en soit nous maintenons les contacts avec le Jura et le Jura bernois, en espérant que la situation se clarifiera dans les prochains mois.

Pierre Coullery adresse ses remerciements aux personnes présentes à l'Assemblée et aux personnes organisatrices pour leur travail. Il convie chacune et chacun à l'apéritif qui suit.

L'Assemblée est levée à 20h30.

## ESPAS

Pierre Coullery  
Co-président



Eliane Piquerez  
Membre du Comité



Justine Rizzo  
Pour le PV



